

HO/LA

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES ETUDES ET DE
LA PLANIFICATION**

M n° 281

BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

Arrêté N°2006 067 /MS/SG/DEP
Portant autorisation de construire un CSPS
à Sogossagasso.

LE MINISTRE DE LA SANTE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

- Vu la Constitution du 2 juin 1991,
- Vu le Décret n° 2006-002/PRES du 5 Janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n° 2006-003/PRES/PM du 6 janvier 2006, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2002-254/PRES/PM/MS/SGG-CM du 17 Juillet 2002, portant organisation type des Départements Ministériels ;
- Vu le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la requête du responsable administratif du village de Sogossagasso, relative à la construction d'un CSPS à Sogossagasso, Province du Houet.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), en matériaux définitifs à Sogossagasso, est accordée aux populations de Sogossagasso et environs, Province du Houet, district sanitaire du secteur 15.

ARTICLE 2 : Ce Centre de Santé et de Promotion Sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la Santé :

- Un dispensaire avec équipement
- Une maternité avec équipement
- Un dépôt pharmaceutique
- Un logement pour le personnel du dispensaire
- Un logement pour le personnel de la maternité
- Des latrines et toilettes extérieures
- Un forage équipé d'une pompe

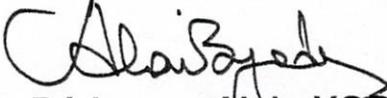
ARTICLE 3 : Le Ministère de la Santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible, après la construction du CSPS.

ARTICLE 4 : Le Directeur Régional de la Santé des Hauts-Bassins est chargé du suivi du projet.

Ouagadougou, le 29 MAR 2006

AMPLIATIONS :

- S.G./M.S.	1
- Gouverneur des Hauts-Bassins	1
- H.C. Houet	1
- DRS. des Hauts-Bassins	1
- MCD secteur 15	1
- Préfet Dépt. Bobo	1
- Toutes directions	15
- Populations intéressées	2
- Archives/Chrono	5


Bédouma Alain YODA
Commandeur de l'Ordre National